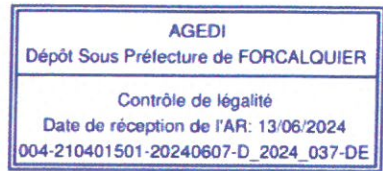


Commune de Piégut

Séance du vendredi 07 juin 2024



**Membres en
exercice : 8**

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Votants: 7

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Marec BRANDI

D_2024_037

Objet : Création nouvelle parcelle jardin potager Auches et village

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années des jardins potagers communaux sont loués aux Auches et au village. Aucun de ces jardins n'est actuellement disponible; tous sont exploités.

Elle informe le conseil municipal qu'une administrée de la commune a fait une demande pour pouvoir bénéficier d'un jardin communal.

Mme le Maire propose de répondre favorablement à cette demande par la création d'une nouvelle parcelle potagère. Concernant le montant il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs à savoir 10€ par tranches de 50m² de surface de parcelle mise à disposition par la commune.

Elle demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De donner une suite favorable à l'administrée qui a exprimé le souhait de bénéficier d'un jardin potager.
- De créer ce nouveau jardin potager sur la parcelle B1447 (anciennement B627).
- D'appliquer un loyer annuel de 10€ par tranches de 50m² de jardin.

Il est rappelé que la parcelle mise à disposition doit être utilisée comme potager uniquement avec autorisation d'y installer un petit poulailler; l'installation d'une piscine est interdite, et le loyer annuel sera perçu au cours de l'été. Au cas où le jardin potager demandé et attribué ne serait pas exploité, au cas où le règlement du loyer ne serait pas effectué, au cas où le potager serait laissé en mauvais état après les récoltes, il sera retiré au bénéficiaire dès l'année suivante.



Le secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut

les jours mois et an que dessus

le maire,

Adèle KUENTZ

Commune de Piégut
Séance du vendredi 07 juin 2024

Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Votants: 7

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Marec BRANDI

D_2024_036

Objet : Adhésion 2024 IT 04 - Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04

Madame le Maire Adèle Kuentz rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à l'Agence Départementale Ingénierie et Territoire 04 - IT04 - depuis plusieurs années.

Cette Agence Départementale apporte aux communes soutiens et conseils dans différents domaines tels que les routes, l'eau, l'incendie...et les accompagne dans leurs démarches techniques, juridiques et financières.

Le montant d'adhésion est de 200 € HT pour une année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de renouveler la convention avec IT04 pour l'année 2024 pour un montant d'adhésion annuel de 200 € HT, et autorise Madame le Maire à signer la convention proposée.



Le secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Commune de Piégut

Séance du vendredi 07 juin 2024

Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Votants: 7

de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Marec BRANDI

D_2024_035

Objet : Déclaration de la vacance d'emploi de l'Aide institutrice

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'aide institutrice actuellement en poste prend fin le 31 août 2024. A compter du 1er septembre 2024, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'aide institutrice.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 25h00, annualisée à 17h00 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent aura en charge un groupe d'élèves sous la responsabilité de la/du professeur(e) des écoles, dans les locaux de l'école situés place de l'aire 05130 PIEGUT. En collaboration avec la/le professeur(e) des écoles, dans un climat de confiance, l'agent devra accompagner les élèves en difficulté, assister et aider plusieurs élèves ensemble, stimuler la communication entre les élèves, leurs familles, en implication avec l'ensemble des acteurs qui entourent l'apprenant : parents, intervenants extérieurs, adultes du péri-scolaire.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.
- D'autoriser ~~Mme le Maire~~ le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.



Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Le secrétaire de séance

Commune de Piégut
Séance du vendredi 07 juin 2024

Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Votants: 7

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Marec BRANDI

D_2024_034

Objet : Déclaration de la vacance d'emploi de l'agent de cantine

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent de cantine actuellement en poste prend fin le 31 août 2024. A compter du 1er septembre 2024, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'agent polyvalent de cantine et garderie.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 18h30, annualisée à 14h34 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent réceptionnera et servira les repas du midi aux enfants de l'école primaire, en période scolaire. Il s'assurera du respect des règles d'hygiène alimentaire et des locaux. L'agent sera responsable du bon déroulement des repas et aura un rôle éducatif important envers les enfants. Il aura également la responsabilité de la garderie du soir après la classe.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.**
- **D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.**



Le secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Commune de Piégut
Séance du vendredi 07 juin 2024

Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Votants: 7

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Marec BRANDI

D_2024_033

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget EAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1300.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-1300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1700.00	
2158 - 13	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	3000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Commune de Piégut**Séance du vendredi 07 juin 2024**Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Votants: 7

de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Pour: 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI**Excusés:****Absents:** Jeremy KALA**Secrétaire de séance:** Marec BRANDI**D_2024_032****Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget Transport - section de Fonctionnement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été trop importants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1500.00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.



Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
Le secrétaire de séance

le maire,
Adèle KUENTZ

Commune de Piégut**Séance du vendredi 07 juin 2024**Membres en
exercice : 8

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Votants : 7

de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Pour : 7

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie-José FINIELS par Adèle KUENTZ, Laurence TERRAS par Marec BRANDI**Excusés:****Absents:** Jeremy KALA**Secrétaire de séance:** Marec BRANDI**D_2024_031****Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget Transport - section Investissement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été trop importants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4000.00	
2182 - 21	Matériel de transport	4000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le secrétaire de séance

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessusle maire,
Adèle KUENTZ